Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260703-DCM20260207092-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREAL-SOUS-MONTFORT

Nombre de membres	
Afférents	29
Présents	24
Votants	28

L'an deux mil vingt-six, le 2 juillet à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bréal-sous-Montfort dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Audrey GRUEL, Maire,

Présents : Audrey GRUEL, Roland HERCOUET, Sylvie LEROY, Stéphanie DUMAND, Catherine ROBIN, Pascal MOISAN, Anthony LEBORGNE, Valérie BERRÉE, Nicolas VERON-GRUAU, Chantal PERSAIS, Joël TARDIF, Sophie CHAPRON, Antoine MAILLARD, Thierry THOMAS, Anne BRIONNE, Bruno BOURGOIS, Véronique DUTAY, Thomas SANDER, Sonia JEAN-MARIE, Céline AMELINE, Daniel GUERARD, Christophe CHEVALIER, Sabine ROULLET, Ludovic GARCIAS

Excusés ayant donné procuration : Sophie RICHARD à Anne BRIONNE, Gérard BERRÉE à Catherine ROBIN, Dominique BOISSEL à Roland HERCOUET, Alexandre LETERME à Céline AMELINE

Absents : Anaïs ANGÉ

A été nommée secrétaire : Bruno BOURGEOIS

2026-0207-092 – Aménagement – Cadre de Vie : avis sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2026 - 2032

Le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat de gens du voyage (SDAHGV) pour la période 2026-2032, est le fruit d'un travail concerté engagé depuis mars 2024 entre les EPCI d'Ille-et-Vilaine, les communes concernées par le schéma, les représentants de Voyageurs, le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, l'État et le GIP AGV 35.

Le futur schéma départemental se traduit par 44 fiches actions thématiques et 18 fiches territoriales associées à chacun des 18 EPCI d'Ille-et-Vilaine.

Par courrier du 29 avril 2026, le Département et la Préfecture d'Ille-et-Vilaine ont transmis le SDAHGV à l'ensemble des EPCI et communes d'Ille-et-Vilaine, qui sont invités à se prononcer sur ce document avant le 31 juillet 2026. Ces avis seront ensuite portés à la connaissance de la commission consultative qui se prononcera en vue d'une adoption définitive à l'issue d'une session départementale, entérinée par arrêté préfectoral.

Pour le territoire de Brocéliande communauté, les mesures du futur schéma, ci-dessous exposées, s'inscrivent directement dans la continuité du travail réalisé ces dernières années.
Il est rappelé à l'assemblée que les prescriptions du schéma 2020/25 en matière d'équipements n'ont pas été réalisées.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260703-DCM20260207092-DE

Le diagnostic 2025 est donc sensiblement le même que celui de 2019 en termes de besoins. L'étude d'opportunité conduite par l'AGV 35 a cependant démontré :

• Qu'aucun besoin n'était recensé sur l'EPCI en matière de Terrains Familiaux Locatifs avec la suppression des 3 terrains familiaux locatifs initialement prévus en novembre 2022

• qu'aucun équipement remplissant une fonction d'aire de passage permettant d'accueillir les ménages isolés souhaitant stationner de quelques jours à quelques mois sur l'EPCI n'est identifié.

L'enjeu est donc d'analyser la réalité des stationnements diffus sur l'EPCI depuis 2020 pour évaluer les besoins d'accueil des ménages isolés sur le territoire.

En revanche, s'il n'y a aucun besoin identifié d'aménagement d'aires de grand passage, l'enjeu principal pour Brocéliande communauté consiste à **étudier la création d'une aire de petit passage (été/hiver) de 2500 m2 gérée sur Plélan-le-Grand et un terrain de grands passages de petite capacité (été/hiver) de 2500 m2 sur Bréal sous Montfort** (> 5000 habitants) pour répondre aux besoins et prévenir les installations sur terrains privés et publics.

En effet, le diagnostic réalisé remonte un nombre important de terrains non constructibles occupés par des résidences mobiles. Le PLUi a été l'occasion d'étudier, au cas par cas, les terrains potentiellement régularisables avec une seule situation régularisée. Aucun propriétaire concerné n'a exprimé le souhait d'intégrer un terrain familial locatif. L'enjeu réside dans l'identification des terrains concernés pour poursuivre la réflexion sur ces situations.

Enfin, le schéma 2026/2032 identifie pour Brocéliande communauté l'enjeu de **formaliser un projet social autour des futurs équipements communautaires** et l'enjeu **d'améliorer le fonctionnement de la gouvernance locale et sa communication**, pour faciliter l'implication de Brocéliande communauté dans les instances politiques et techniques du schéma.

La fiche territoriale de Brocéliande communauté reprenant la méthodologie de révision du schéma et le nouveau socle général est jointe en annexe.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de Brocéliande communauté et notamment sa compétence en matière de création, d'aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des Gens du voyage et des terrains familiaux locatifs,
Vu la délibération n° 2025-135 du 8 décembre 2025 de Brocéliande Communauté rendant un avis favorable sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2026-2032
Vu la délibération n° 2026- 97 du 8 juin 2026 de Brocéliande Communauté rendant un avis favorable sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2026-2032
Vu le courrier en date du 03 mars 2026 conjoint du Département et de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine annonçant le renouvellement de la procédure de consultation concernant le schéma et sollicitant un nouvel avis des EPCI et communes concernées

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260703-DCM20260207092-DE

Vu le courrier du 29 avril 2026 conjoint du Département et de la Préfecture transmettant pour avis du SDAHGV aux EPCI et communes (date limite 31 juillet 2026)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Émet un avis favorable au projet susvisé.

Résultat du vote : Pour (Favorable) : 9 Contre (Défavorable) : 7 Abstention : 10

Le Maire
Audrey GRUEL

Le Secrétaire de séance
Bruno BOURGEOIS